

L'adhésion au Foyer Rural pour la saison 2024/2025 est fixée au prix de **10,50 € /adhérent**.
Ce prix inclut l'**assurance responsabilité civile et accident**.

Adhérez pour participer aux activités régulières proposées par le Foyer Rural, soutenir les manifestations et les sorties diverses, bénéficier d'un tarif préférentiel lors d'activités ou d'événements ponctuels payants, accéder à la bibliothèque et emprunter livres, BD, revues...

Merci de compléter ce bulletin d'adhésion et de le faire parvenir
à Agnès FAJON 1 rue du Faÿs - Villey le sec
(Même si vous payez par virement)

| NOM | Prénom | Date de naissance | Numéro de téléphone |
|-----|--------|-------------------|---------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Votre adresse :

La ou les adresse(s) mail :

Je règle : _____ €

en espèces

en chèque à l'ordre du Foyer rural de Villey le Sec

par virement

Banque: crédit agricole de lorraine

Titulaire: assos les trabecs

Iban: FR76 1610 6840 2078 2016 5914 088

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données personnelles)

Vous pouvez accepter ou refuser que le foyer rural enregistre et utilise les données personnelles qu'il contient dans un but administratif (adhésion, assurance, participation aux activités...) ou pour vous transmettre des informations relatives aux activités. Afin de protéger la confidentialité de ces données, le foyer rural s'engage à ne pas les transmettre à d'autres entités. Vous disposez du droit de faire modifier ou supprimer vos données personnelles, sur simple demande auprès de l'association.

Le Foyer Rural peut-il conserver et utiliser vos données personnelles aux fins précisées ci-dessus ?

En choisissant le « oui », vous pourrez recevoir par mail les informations du Foyer Rural de Villey le sec.

OUI

NON

barrez la mention inutile

Droit à l'image

Le Foyer Rural fait régulièrement des photos. Le Foyer Rural peut-il fixer, reproduire et communiquer les photos sur lesquelles vous figurez dans le cadre des activités et événements de l'association ?

OUI

NON

barrez la mention inutile

Signature: